

Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du conseil d'arrondissement

Séance ordinaire du lundi 12 mars 2018

Recommandation au conseil municipal - Adoption du Règlement autorisant la démolition, la construction, la transformation et l'occupation de bâtiments à des fins notamment d'habitation sur le terrain de la Maison mère des Sœurs de Sainte-Anne située au 1950, rue Provost

Il est proposé par Michèle Flannery

appuyé par Julie-Pascale Provost

De recommander au conseil municipal d'adopter le Règlement autorisant la démolition, la construction, la transformation et l'occupation de bâtiments à des fins notamment d'habitation sur le terrain de la Maison mère des Sœurs de Sainte-Anne située au 1950, rue Provost, conformément au paragraphe 3° de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4);

De demander au conseil municipal de mandater l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) pour tenir l'audience publique requise à l'article 89.1 de la *Charte de la Ville de Montréal*, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4).

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

40.05 1170415006

Mathieu LEGAULT
Secrétaire d'arrondissement

Résolution: CA18 19 0078

Signée électroniquement le 13 mars 2018